



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Limoges, le 20/01/2023

**DELEGATION DEPARTEMENTALE
LA HAUTE-VIENNE**

PÔLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Dossier suivi par : Karine Madarassou

☎ : 05.55.11.54.67

Courriel : ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Nos réf. : 230120_avis_DDT_DIG_CTMA_BV_Briance

**Direction Départementale des Territoires
Service eau environnement, forêt
Unité seuil sur cours d'eau
Le Pastel
22, rue des Pénitents-Blancs
CS 43217
87032 LIMOGES Cedex1**

Objet : DIG – CTMA Bassin versant de la Briance et ses affluents

Vous m'avez transmis pour avis le dossier visé en référence relatif à la demande de déclaration d'intérêt général de l'aménagement, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Briance et de ses affluents dans le cadre d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

Ce CTMA, porté par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) et la Communauté Urbaine de Limoges Métropole (CULM) est une opération qui concourt à la préservation et/ou à la reconquête de la qualité des eaux, dont celles destinées à la consommation humaine.

C'est pourquoi j'émetts un avis favorable à cette demande.

Cependant, dans le cadre de la gestion des plans d'eau, les travaux envisagés ne devront pas être à l'origine de source de pollution des eaux de baignades localisées en aval, notamment sur les communes de Château-Chervix et de Saint-Germain-les-Belles.

La Directrice de la Délégation Départementale,

S. GIRARD